

# Déclaration de principes en santé et sécurité



Hydro-Québec s'engage à déployer toutes les ressources nécessaires afin de placer la santé et la sécurité au cœur de ses façons de faire. Elle reconnaît que l'établissement d'une véritable culture de prévention nécessite l'adhésion de tous à des valeurs communes. Les dirigeants, les gestionnaires, les employés et les partenaires<sup>1</sup> de l'entreprise, de même que les syndicats et associations professionnelles, doivent collaborer afin de pouvoir accomplir leur travail en sécurité, dans un milieu sain et respectueux.

Hydro-Québec prend les engagements suivants :

- Aller au-delà du respect des obligations légales par la mise en place de mesures de prévention visant à éliminer les dangers à la source.
- Déceler les risques avant et pendant les travaux et en assurer un traitement rigoureux.
- Intervenir rapidement et mettre en œuvre des solutions adéquates lorsque surviennent des situations présentant des risques pour la sécurité ou pour la santé physique ou psychologique.
- Définir, communiquer et faire respecter les rôles et responsabilités de chacun dans tous nos secteurs d'activité et à tous les échelons de l'entreprise.
- Fournir une formation appropriée et veiller à ce que les employés possèdent les compétences requises afin de prévenir les risques.
- Établir des objectifs annuels en collaborant avec les parties prenantes afin d'évaluer, d'orienter et d'améliorer en continu nos pratiques.
- Encourager la déclaration des événements et assurer le retour d'expérience afin de mettre en application les mesures correctives et préventives qui s'imposent.

En vertu de la présente déclaration, tous les employés, les partenaires, les gestionnaires et les dirigeants d'Hydro-Québec ont le devoir d'accomplir leur travail de manière à ne pas mettre en danger leur santé ou leur sécurité ni celles des autres.

Éric Martel, président-directeur général d'Hydro-Québec